

afim

agence fédérale d'information mutualiste

REVUE DE PRESSE

« NOUS NOUS BATTRONS
JUSQU'AU BOUT CONTRE
CETTE MESURE INJUSTE ! »

page 3



Les députés adoptent la taxe Fillon

L'Assemblée nationale a voté le mercredi 7 septembre en début de soirée le doublement de la taxe sur les conventions d'assurance. L'opposition dénonce « un choix injuste » et une « atteinte à l'accès aux soins ».

La majorité parlementaire n'a pas voulu entendre les arguments des mutuelles ! Lors de l'examen du projet de loi rectificatif pour 2011, les députés ont adopté le mercredi 7 septembre, en début de soirée, l'article 3 portant de 3,5 % à 7 % la taxe sur les conventions d'assurance (TCA) par 130 voix pour et 84 voix contre. Et ce, malgré les mises en garde répétées par l'opposition sur les conséquences néfastes d'une telle mesure. Ainsi, le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault (Loire-Atlantique) a fustigé la « double peine » dont seront victimes les classes moyennes et les plus modestes de nos concitoyens : « C'est le pouvoir d'achat qui va être atteint, ainsi que l'accès aux soins. » Pour Jean-Pierre Brard (Gauche démocratique et républicaine, Seine-Saint-Denis),



« Nous n'avons pas d'états d'âme ni d'interrogations sur le principe », a déclaré aux députés le ministre de l'Economie, François Baroin. Pour lui, l'exonération partielle de TCA est une « niche » comme les autres...

cette hausse constitue une remise en cause du droit à la santé car elle va inévitablement se traduire par un « renchérissement des couvertures complémentaires ». Dans un bel élan, ce député a d'ailleurs appelé les adhérents des mutuelles « à la résistance » !

« Les mutuelles vont inévitablement repercuter cette hausse sur les cotisations. Pensez aux gens qui vont devoir se soigner », a lancé à l'adresse de ses collègues de la majorité le député Marc Bernier (UMP, Mayenne). En écho, Yves Bur

(UMP, Bas-Rhin) a indiqué que cette mesure va « alourdir le coût des complémentaires pour l'ensemble de nos concitoyens ». Un « choix injuste », a jugé Jean Launay (Socialiste, Lot). Même tonalité chez Michel Liebgott (Socialiste, Moselle) qui a condamné cette mesure « profondément immorale » qui va « accentuer » les inégalités sociales de santé. Pour Pierre-Alain Muet (PS, Rhône), « ce n'est pas en empêchant les personnes modestes d'aller se faire soigner que l'on réglera le problème de la dette ».

« Les bénéficiaires des mutuelles sont les classes moyennes ●●●

JRMF : RAPPEL

Les journées de rentrée de la Mutualité Française auront lieu les 6 et 7 octobre, à Tours (Indre-et-Loire), au Centre international de congrès Vinci, sur le thème : « La santé dans le débat 2012 – les propositions de la Mutualité Française ». Son pré-programme est mis en ligne sur Mutweb. Les participants sont invités à s'inscrire rapidement et à choisir des forums sur le site fédéral.

Cliquer ici pour vous inscrire et en savoir + Informations : SVP fédéral de 14 heures à 17h30 au 01 40 43 33 00 ou formationjrmf@mutualite.fr

EN BREF

Taxe Fillon : la mobilisation se poursuit.

page 2

CARNET

Patrice Soudy a été nommé directeur général de la Mutualité Française Indre-Touraine. page 4



●●● *et les plus faibles. Vous n'avez donc pas d'état d'âme à taxer les mutualistes !* », s'est insurgé Henri Emmanuelli (Socialiste, Landes).

« RECALIBRER » L'AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Pour sa part, Thierry Benoit (apparenté Nouveau Centre, Ille-et-Vilaine) regrette que le plan de rigueur du gouvernement « *n'aille pas chercher l'argent là où il est* ». En guise d'illustration, le doublement de la TCA rapportera à l'Etat 1,1 milliard en année pleine quand la taxe de 3 % sur les revenus supérieurs à 500 000 euros annuels n'engendra que 200 millions d'euros ! De surcroît, a rappelé Jean Mallot (PS, Allier), un récent rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) montre que la fiscalisation allégée des contrats responsables et solidaires constituait une « *niche efficiente et vertueuse* ».

« IL N'Y PAS DE TRÉSOR CACHÉ AU SEIN DE LA MUTUALITÉ. DÈS LORS, CETTE MESURE EST BIEN UNE TAXE SUR LES MÉNAGES. »

« *Il n'y pas de trésor caché au sein de la Mutualité. Dès lors, cette mesure est bien une taxe sur les ménages* », a fait valoir Jérôme Cahuzac (PS, Lot-et-Garonne). Une analyse qui n'est visiblement pas partagée par le rapporteur général de la commission des finances : « *Je ne dis pas que la nouvelle augmentation ne sera pas du tout répercutée mais il y a des marges de manœuvre chez les assureurs fussent-ils mutualistes* », a affirmé Gilles Carrez (UMP, Val-de-Marne). Décidemment, les préjugés ont la vie dure ! Pour limiter l'impact de la hausse sur les ménages, Gilles Carrez avance une piste. Il propose de

ECONOMIES SUR LES ALD : C'EST FAUX !

Lors du débat sur la hausse de la taxe sur les conventions d'assurance, Pierre Méhaignerie, député UMP d'Ille-et-Vilaine, a affirmé que l'augmentation du nombre de pathologies entrant dans la catégorie des affections de longue durée (ALD) se traduit par une économie « *de 500 millions pour les mutuelles* ». Faux ! Une étude de la direction santé de la FNMF montre qu'un adhérent en ALD « *à un reste à charge 1,7 fois plus élevé* » qu'un mutualiste qui n'est pas en ALD. En effet, ces patients souffrent le plus souvent de polyopathologies et par conséquent ont un recours accru au système de soins. Ils sont donc plus que les autres confrontés aux dépassements d'honoraires, au forfait hospitalier... En outre, les adhérents en ALD « *concentrent 20 % du ticket modérateur alors qu'ils ne représentent que 15 % de la population mutualiste* ». Cela montre aussi que 85 % des adhérents mutualistes vont être directement frappés par cette hausse...
J.-M. M.

« *recalibrer* » l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2012. Pierre Méhaignerie (UMP, Ille-et-Vilaine) a d'ores et déjà prévenu qu'il déposerait un amendement « *pour que l'ACS soit plus importante* ». Mais, comme l'a fait remarquer Jean Mallot, l'ACS est financée par le fonds CMU... lequel est totalement abondé par les complémentaires ! C'est donc toujours la solidarité entre adhérents mutualistes qui est sollicitée à la place de la solidarité nationale !

Le projet de loi rectificatif est examiné à partir de ce jeudi 8 septembre par les sénateurs. Le gouvernement reste déterminé : « *Nous n'avons pas d'états d'âme ni d'interrogations sur le principe* », a déclaré aux députés le ministre de l'Economie, François Baroin. Pour lui, l'exonération partielle de TCA est une « *niche* » comme les autres...

↳ [Jean-Michel Molins](#)

Cliquez ici et retrouvez l'intégralité de nos rubriques sur [mutweb](#)

Taxe Fillon : la mobilisation se poursuit

A l'heure où le débat parlementaire sur le doublement de la taxe sur les conventions d'assurance (TCA) va se poursuivre au Sénat, les mutuelles continuent à manifester leur vif mécontentement. A l'instar d'Harmonie Mutuelles, du groupe Istya ou encore de la FNMI et de la FMF ([lire Afim n°3977](#)

[du 6 septembre 2011](#)), l'union des mutuelles du groupe Eovi appelle ses adhérents à se mobiliser et « *à interpellier systématiquement les élus de leurs circonscriptions* ». De son côté, la Mutuelle familiale dénonce « *la création d'un « impôt sur la maladie » qui toucherait tous les Français dès 2011, à hauteur d'1,2 milliard d'euros* ».

« Nous nous battons jusqu'au bout contre cette mesure injuste ! »

L'alourdissement de la taxe qui pèse sur les contrats des complémentaires santé a été adopté hier par les députés (130 voix pour et 84 voix contre), annoncent **Le Figaro-économie** (page 23) et **Les Echos** (page 3). Le texte doit maintenant être transmis au Sénat, qui l'examinera aujourd'hui.

« Nous nous battons jusqu'au bout, car c'est une mesure qui suscite notre indignation. Elle est injuste, inefficace et incohérente. Nous ne la comprenons pas, et il y a vraiment de quoi être en colère », a déclaré hier Etienne Caniard dans le 12-14 de **France Info**. « Le signe que le gouvernement envoie aux Français c'est que la santé est moins importante que les parcs d'attraction ou les résidences secondaires », dénonce le président de la Mutualité. « Depuis trois ans, les taxes sur les mutuelles ont augmenté chaque année pour atteindre 11 %. Cela signifie que lorsque vous versez 100 euros à votre mutuelle, avant de commencer à rembourser les prestations, celle-ci doit verser 11 euros de taxes à l'Etat », explique-t-il.

« Les mutuelles vont-elles répercuter cette hausse sur les contrats ? », interroge Bernard Thomasson de **France Info**. « Le gouvernement sait parfaitement que la répercussion est automatique, répond Etienne Caniard. Les mutuelles n'ont ni trésor caché, ni bas de laine. N'étant pas des sociétés de capitaux, elles n'ont pas la possibilité de faire appel à des actionnaires pour amortir ce choc financier. Nous redistribuons l'argent de nos adhérents pour leur permettre d'avoir accès aux soins. » « Nous n'allons pas laisser porter atteinte au droit des Français de pouvoir se soigner, assure le président de la Mutualité. Nous allons faire en sorte que la question d'un

système de santé juste, solidaire, durable et économe des deniers publics ait toute sa place dans le débat des élections présidentielles. »

Interrogé ce matin au micro de **RMC**, Etienne Caniard a également qualifié la taxation des mutuelles d'« injuste et socialement inefficace, parce qu'elle va restreindre l'accès aux complémentaires santé et donc aux soins ». De plus, « elle va détourner les Français d'une bonne utilisation du système de santé, en les amenant à recourir de manière injustifiée aux urgences hospitalières, ce qui est très coûteux », a-t-il ajouté.

Regrettant ce matin sur **France Inter** cette « très mauvaise nouvelle pour la santé publique », le président de la Mutualité s'exprime également aujourd'hui dans l'hebdomadaire **Impact médecine** (page 5) et dans plusieurs quotidiens régionaux : **Sud-Ouest**, **La Semaine de Nancy**, **La Dépêche du Midi**. « Nos mutuelles dans le viseur », titre cette dernière en « une ».

Une mesure « pénalisante pour les classes populaires et moyennes », c'est aussi l'avis de l'opposition parlementaire, souligne **Le Parisien/Aujourd'hui** (page 8). « Vous avez amusé la galerie avec la TVA sur les parcs à thème pour faire oublier [...] la taxation supplémentaire sur les mutuelles », a lancé au gouvernement, le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault. Tandis que le député écologiste François de Rugy voit dans cette mesure le « scandale absolu de ce projet de loi ».

Le taux de la taxe sur les contrats solidaires et responsables, qui représentent 90 % des contrats proposés par les complémentaires santé, va donc passer de 3,5 % à 7 %. Cette nouvelle taxation rap-

portera à l'Etat 100 millions d'euros dès 2011, puis 1,1 milliard en année pleine, selon les calculs du gouvernement. Une taxation également « injuste » aux yeux de François Hollande. Invité hier soir du 20 heures de **TF1**, le candidat à la primaire socialiste a regretté que les mutuelles soient « une nouvelle fois ponctionnées ». « Les assurés sociaux vont payer davantage pour leurs soins, ajoute-t-il, regrettant plus globalement que ce plan prévoie « une suite de taxes sur tous les actes de notre vie quotidienne ». « On prélève sur les Français sans cohérence ! », lance François Hollande.

Tenant d'expliquer le choix du gouvernement ce matin sur **RTL**, le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a indiqué que celui-ci avait hésité entre baisser le ticket modérateur sur des médicaments ou augmenter la taxe sur les contrats responsables. « Mais pourquoi taxer la santé ? », lui a rétorqué Jean-Michel Apathie.

Dans l'hémicycle, le ministre de l'Economie, François Baroin, a assuré n'avoir « pas d'état d'âme ni d'interrogations sur le principe » de cette taxation accrue sur une « niche » et remarqué que le passage à 3,5 % au début 2011 n'avait pas provoqué « le cataclysme annoncé ». S'efforçant également de justifier l'injustifiable, le rapporteur du Budget, Gilles Carrez, a déclaré : « Je ne dis pas que la nouvelle augmentation ne sera pas du tout répercutée, mais il y a des marges chez les assureurs, fussent-ils mutualistes », note **Le Parisien/Aujourd'hui** (page 8).

↳ **John Sutton**

Cliquez ici et retrouvez nos 20 dernières revues de presse sur **mutweb**

SOCIAL

– « **Les cliniques portent plainte pour aides d'Etat aux hôpitaux.** » La Fédération de l'hospitalisation privée (FHP-MCO) a porté plainte à Bruxelles contre l'Etat français pour atteinte à la libre concurrence, dénonçant un « financement discriminatoire » entre les hôpitaux publics et privés. **Les Echos** page 3.

– « **Les médecins face à la fin de vie de leurs patients.** » L'affaire du

Dr Nicolas Bonnemaïson, soupçonné d'euthanasie active sur sept de ses patients en fin de vie, pose la question de l'accompagnement des mourants. La majorité des médecins hospitaliers estiment que la loi Leonetti de 2005 leur permet d'accompagner dignement leurs patients jusqu'à la mort. **Le Monde** page 14.

– « **Les études médicales et la santé des précaires.** » La formation médicale à la prise en charge des publics vulnérables reste ●●●